

Fiche d'information

Programme de stabilisation 2017 - 2019 (16.045)

Stammtisch des cantons du 19 septembre 2016

1. Remarques générales

Le Programme de stabilisation 2017–2019 a pour objectif d'alléger le budget de la Confédération d'1 milliard de francs environ. Les cantons approuvent les propositions du Conseil fédéral dans leur principe. Ils ne remettent pas en cause la nécessité de faire des économies pour préserver la santé des finances de la Confédération.

Néanmoins, les cantons refusent catégoriquement toute mesure qui induit un transfert de charges sur les cantons.

- Il serait contraire à toute logique et contre-productif que des mesures destinées à alléger le budget de la Confédération creusent encore plus le déficit des cantons. Pour que la démarche soit cohérente et atteigne l'objectif recherché, les économies réalisées par la Confédération ne doivent pas porter préjudice aux finances des cantons.
- Les cantons n'ont aucune marge de manœuvre pour assumer de nouvelles charges que la Confédération leur transférerait. Leur situation financière s'est considérablement détériorée ces dernières années en raison notamment d'anciens transferts de charges et du fléchissement de la conjoncture.
- Dix-neuf cantons présentent un budget 2016 déficitaire malgré la mise en œuvre de programmes d'économies parfois drastiques ; les perspectives 2017 ne semblent pas meilleures. Tout nouveau transfert aurait aussi pour conséquence de réduire, voire de supprimer les retombées des efforts consentis par les cantons pour assainir leurs budgets.

La Confédération devrait reconsidérer les efforts d'économie envisagés, d'autant que les comptes 2015 affichent un résultat meilleur que prévu et que les prévisions 2016 sont bonnes. Les cantons constatent avec satisfaction que la Commission des finances du Conseil des États partage leur point de vue et qu'elle a repris leurs revendications dans sa proposition.

2. Principales revendications des cantons

2.1. Intégration

Le Conseil fédéral veut économiser plus de 10 millions de francs par an dans le domaine de l'intégration des étrangers, alors que la population étrangère, et notamment le nombre des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, augmente considérablement.

- Le succès de l'intégration des étrangers est une condition sine qua non de la cohésion sociale et il est indispensable au développement économique du pays. Il faut donc augmenter les ressources financières, et non les réduire.
- La Confédération doit assumer ses responsabilités financières dans le domaine de l'intégration et renoncer à des mesures d'économie qui se traduisent par une hausse à terme des dépenses dans le secteur de l'aide sociale. C'est la raison pour laquelle les cantons invitent le Conseil des États à suivre la position de la commission.

2.2. Réduction individuelle des primes

Le Conseil fédéral propose d'abaisser la part versée par la Confédération au titre de la réduction des primes. Les cantons seraient alors privés d'une contribution fédérale estimée à 75 millions de francs. Pour maintenir le niveau actuel des prestations, ils devront compenser entièrement les économies réalisées par la Confédération.

- Cette mesure est en contradiction avec la Réforme de la péréquation financière (RPT). La contribution fédérale à la réduction des primes avait été fixée sur la base du bilan global, avec pour corollaire une hausse significative de la contribution cantonale.
- Les différentes révisions de lois opérées ces dernières années dans le secteur de la santé ont généré des coûts supplémentaires considérables pour les cantons. À lui seul, le nouveau financement des hôpitaux et des soins a engendré pour les cantons des dépenses supplémentaires de 2,5 milliards de francs depuis 2011.
- Les nouveaux transferts de charges envisagés dans le Programme de stabilisation au titre de la réduction des primes sont inacceptables. C'est la raison pour laquelle les cantons invitent le Conseil des États à suivre la position de la commission.

2.3. Formation, recherche et innovation (FRI)

Le Conseil fédéral prévoit de réaliser une économie de près d'1/2 milliard de francs par an dans ce secteur. Or, il faudrait investir davantage dans la formation, la recherche et l'innovation, en raison de la désindustrialisation que connaît notre pays. Dans l'hypothèse d'une réduction linéaire, les cantons devraient assumer des charges supplémentaires représentant environ 30 % des économies.

- Le Parlement fédéral a clarifié l'étendue de cette économie lors du débat sur le message du 24 février 2016 concernant l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pendant les années 2017 à 2020.
- Le Conseil des États tout comme le Conseil national se sont prononcés en faveur d'une augmentation de 395 millions de francs des ressources destinées à la formation, à la recherche et à l'innovation. Par conséquent, l'économie prévue par le Programme de stabilisation diminue et passe à environ 100 millions de francs.
- Les cantons partent du principe que le débat parlementaire sur le Programme de stabilisation ne reviendra pas sur cette décision. Les cantons remercient d'ores et déjà le Conseil des États d'avoir accédé à leur demande.